

La prévention des accidents liés au personnel en maison de repos

 8 h

Public

Responsables de maisons de repos en charge de la prévention.

Objectifs

Pouvoir mettre en place un plan de prévention et des procédures afin d'éviter les accidents liés au personnel en maison de repos.

Première partie :

- Introduction : Qu'existe-t-il ? Qu'est-il déjà planifié mais pas encore réalisé ? Que reste-t-il à faire ?
- Notion de risques et de dangers
- Définir les risques (réflexion collective/corrections)
- Mesures de prévention
- Importance de l'analyse de risques
- Analyse des AT, comparaison des chiffres nationaux/par secteur
- EPI
- Sensibilisation des divers intervenants (LH / travailleurs) : politique de prévention

Seconde partie :

Nous allons réaliser 3 brainstormings qui permettront aux participants de repartir avec un plan d'action personnalisé et/ou des pistes de réflexion pour faire évoluer la sécurité en interne.

Les participants se répartissent en sous-groupes.

Le but des brainstormings est que chaque sous-groupe puisse passer dans chaque atelier afin de pouvoir comparer ses réflexions avec celles des autres.

- Que pourriez-vous mettre en place pour arriver au risque 0 ?
- Quelles méthodes pourriez-vous mettre en place pour sensibiliser les travailleurs et faire passer les messages sécurité ?
- Comment appliquer la politique de prévention aux différents intervenants ? Les implications sont-elles identiques ?

Feed-back et synthèse des différentes réflexions

Informations pratiques

> **Droit d'inscription**

 Cette formation est agréée "chèques formation".

> **Certificat - Attestation**

Attestation de participation

> **Aides sectorielles à la formation**

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet **Fonds sectoriels de formation** (<https://prod-ifapme-liege.wavenet.be/aides-la-formation/fonds-sectoriels-de-formation>)

> **Reconnaissance**

Agréé comme journée de formation permanente pour Directeurs de Maisons de Repos par l'AVIQ de la Région wallonne, Département des Ainés et de la Famille.

Agréé par la COCOM.

Agréé par le SPF Santé pour l'octroi du complément fonctionnel pour les cadres de santé